Toiles@penser

Cahiers d'éducation permanente de

La Pensée et les Hommes

Obsolescence programmée : pratiques et lutte

Acteurs ou complices ?

Libres propos de Geoffroy BLONDIAUX

Dossier n° 2019 - 004

La Pensée et les Hommes

Émissions de philosophie et de morale laïque
pour la radio et la télévision – Publications

Fondateurs (1954)
Robert Hamaide, Georges Van Hout

Comité exécutif
Chemsi Cheref-Khan, André Dejaegere, Anne-Marie Geritzen,
Michèle Mignon, Jacques Ch. Lemaire, Claude Wachtelaer

Rubriques
Publications – Radio – Télévision

Publications
Coralie Peres-Vogels
02 650 35 90 – revues@lapenseeetleshommes.be

Secrétariat
Fabienne Vermeylen
02 640 15 20 – secretariat@lapenseeetleshommes.be

Adresse centrale
Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
http://www.lapenseeetleshommes.be

La Pensée et les Hommes

Association reconnue d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :
Iban : Be46 0000 0476 6336
de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 30 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorez s'il vous plaît votre versement de 10 €.

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet
http://lapenseeetleshommes.be

Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2019 seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) **:**

n° 113 – *Franc-maçonnerie et musique*
n° 114 – *La femme, entre miogynie et patriarcat*
n° 115 – *Quel monde pour demain ?*
Intelligence artificielle, transhumanisme...
n° 116 – *Francs-Parlers 2019*

Obsolescence programmée : pratique et lutte[1]

Acteurs ou complices ?

Libre propos de Geoffroy Blondiaux

Quand on parle d'obsolescence programmée, on parle de quelque chose qui nous touche tous, parce que ça nous touche dans notre consommation, parce qu'on le voit régulièrement dans les médias, parce que c'est dans l'air du temps. On a tous un exemple d'un téléviseur, d'un lave-linge qui est tombé en panne trop vite. À côté de ça, il faut peut-être prendre de la hauteur, avoir une certaine rationalité et voir comment on peut répondre politiquement à la question.

Pour prendre de la hauteur, il faut revoir le comportement des consommateurs et se dire que l'on s'inscrit dans une économie circulaire, dans un nouveau développement économique. Actuellement, on est dans une économie qui est linéaire : on va extraire des ressources, on les utilise et puis on les jette et on oublie complètement d'où elles viennent et où elles vont aller. L'obsolescence programmée a pour but de répondre à ce problème et à cet enjeu de raréfaction des ressources. Il y a beaucoup d'enjeux autour de nous, pour le moment, qui doivent être pris ensemble de manière transversale et de manière collective.

Prendre un enjeu séparément serait problématique pour les autres enjeux : les enjeux démographiques, les enjeux des inégalités, les enjeux du réchauffement climatique… Tous ces enjeux doivent être pris ensemble dans une perspective de développement durable. Avoir une réponse uniquement sur un problème qu'on entend dans les médias, sur l'obsolescence programmée, risque d'être problématique pour le long

[1] Débat citoyen du 20 février 2019 organisé par Ilfac.

terme. Politiquement, il est vraiment important d'avoir une perspective assez large.

Par exemple, les énergies renouvelables demandent maintenant beaucoup plus de minerais qui sont très rares. Le numérique, qui nous domine, demande aussi ces minerais rares et il y a évidemment une raréfaction des ressources pour l'approvisionnement de ces minerais. De nombreux chercheurs ont montré que l'on n'arriverait pas à ce développement durable si nous n'avons pas une vraie logique économique pour capter ces ressources, maintenant qu'elles ont été extraites du sol et utilisées, afin qu'on puisse les réutiliser une seconde fois. Cette logique doit être prise rapidement en Belgique, parce que nous n'avons pas de minerais et que nous ne pouvons pas toujours vivre en dépendance par rapport aux autres pays.

Cette constatation amène deux points de vue : un point de vue sur la consommation durable et un point de vue sur la production.

Sur la production, il faut se demander ce que l'on produit encore chez nous et quelles sont les activités économiques que l'on fait encore chez nous. On ne va pas aller extraire des minerais, mais on peut peut-être réparer les produits que l'on a chez nous.

En termes de consommation, on est tous d'accord pour dire que notre consommation a extrêmement changé depuis cinquante ans, en bien ou en mal. Parce qu'il y a des éléments qui sont vraiment positifs et il y a des éléments pour lesquels on est tous conscient que des produits à usage unique, qui ne servent à rien, sont inutiles. Quand on parle d'obsolescence programmée, on en parle moins sur les produits électroniques, mais on parle de l'alimentaire, on parle des emballages et c'est aussi une certaine obsolescence programmée. Il y a des emballages de cure-dent qui ne servent à rien, tout comme les emballages sur une paille. C'est une vraie question de se dire politiquement : « Que fait-on avec ce genre de produits ? ». On doit également se poser la question de la longévité et de la durabilité de nos produits. Politiquement, il faut dépasser le débat de comptoir et dépasser les discussions que l'on peut avoir dans les médias et qui vont très vite pour dire que : « Oui, c'est un fait, *Apple* a créé une obsolescence programmée ». *Apple* a changé son logiciel pour que les anciens modèles soient moins performants que les nouveaux modèles. Tim Cook[2] l'a reconnu. Juridiquement – et il faut rester rationnel –, il

[2] Tim Cook (1960) est un chef d'entreprise américain, actuel directeur général (Ceo) d'*Apple*. À la suite de la démission de Steve Jobs pour des raisons de santé, le 24 août 2011, il prend la direction du groupe qu'il avait rejoint en mars 1998.

est très compliqué, maintenant, de pouvoir attaquer *Apple* sur ce genre de considérations, même si l'on sait qu'il y a un problème et qu'il s'agit d'une politique commerciale déloyale. Quand on achète un produit, on pense qu'il a certaines capacités qui seront constantes tout au long de la durée de vie de ce produit. Si les capacités de ce produit changent, il y a, si on va en justice, un comportement déloyal. Et ça, c'est un fait !

Cela n'empêche que, du point de vue politique, il y a peut-être une réponse à apporter, parce que pour le consommateur et pour la protection du consommateur, il est vraiment important de se dire que l'on se sent vraiment lésé. Que ce soit parce que des ampoules ou des bas nylon durent moins longtemps, parce que certains lave-linge ne tiennent pas aussi longtemps que celui dont on se souvenait, celui de sa grand-mère qui, quelquefois, ne tenait pas aussi longtemps qu'on se l'imagine. Il faut encadrer ce genre de comportement. Il faut vraiment que l'État protège le consommateur quand il a fait un achat réellement abusif et où il y a eu une volonté manifeste de tromperie sur le consommateur. Mais cela amène des stratégies multiples. C'est pourquoi il est très compliqué d'apporter des réponses spécifiques et politiques de grand public. Il y a deux principes dont la réparabilité, parce que c'est une question qui intéresse particulièrement la ministre Marie-Christine Marghem[3]. Pourquoi la réparabilité ? Parce que la réparabilité relie le consommateur et le producteur et parce qu'elle amène à plus d'emplois chez nous. On ne produit plus de machine à laver, de Gsm, mais on les utilise chez nous et on les répare chez nous.

La Belgique est une plateforme logistique où tous les produits arrivent de Chine ou des pays producteurs. Les produits sont ensuite disséminés partout en Europe et ne sont pas toujours utilisés chez nous, mais ils pourraient très bien être réparés chez nous. C'est de l'emploi qui peut être peu qualifié, mais pas uniquement. De plus en plus d'entreprises développent chez nous des centres de recherche, des centres d'écoconception de leurs produits.

Par exemple, *Toyota* qui n'a pas de site de production en Belgique, y a un site de recherche et de développement, – pas seulement en Belgique, mais au Japon également –, pour faire évoluer ses produits. Être proche de l'endroit où l'on récupère les produits est très intéressant, parce que l'on connaît les failles du produit et que l'on peut améliorer le produit à sa base.

[3] Marie-Christine E.F. Marghem (1963) est une femme politique belge wallonne, membre du Mr, tendance Mcc. Elle est actuellement ministre fédérale de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable.

Dans ce sens, on revient aux compétences de la ministre Marghem qui sont des compétences fédérales et des compétences de normes de produits.

Les normes de produits sont liées à la prévention. On souhaite avoir un produit qui soit le plus facilement utilisable sur le long terme, qui ait le moins d'impact environnemental et qui soit évidemment réparable. C'est dans ce cadre qu'une étude a été menée avec quatre partenaires du Benelux (la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et le secrétariat du Benelux[4]) pour définir les critères assez concrets sur la réparabilité des produits. On en parle beaucoup, mais il n'existe pas vraiment de critères uniformisés des produits, sur des lave-linge et des aspirateurs. Des constructeurs (*Bosch* et *Siemens*) ont soumis leurs produits et les ont donnés aux soumissionnaires qui les ont démontés et qui ont aussi essayé d'aller voir sur le site *Internet* des différents producteurs afin de voir si on savait acheter des pièces détachées. Ils ont également créé un logiciel qui permet d'évaluer le degré de réparabilité des produits. Ça a l'air simple si l'on ne l'applique qu'en interne, lorsqu'on regarde ce que fait *Moulinex*, par exemple. Mais c'est beaucoup plus complexe lorsque l'on tente de l'appliquer à tous les produits, toutes marques confondues. L'intérêt, ici, est d'avoir un critère uniformisé par catégorie de produits qui pourrait être utilisé soit pour l'affichage, ce qui a un impact direct sur le consommateur, sur sa volonté d'acheter un produit réparable ou pas, soit directement sur le producteur. En effet, – on a déjà eu des retours – certains producteurs ont décidé de changer leurs produits en améliorant certains critères de leurs produits pour être plus réparables. Par exemple, ils ont enlevé un type de colles et l'ont remplacé soit par des colles qui s'enlèvent, soit par des vis, afin de réparer plus facilement et d'avoir un accès plus direct aux pièces détachées, ce qui est tout aussi important. Cette étude a eu un impact sur les producteurs, mais elle a aussi eu un impact sur la Commission européenne.

Pour le moment, au niveau européen, il y a des législations qui encadrent la description des produits, c'est la « directive *ecodesign*[5] ». Cette

[4] Le Secrétariat général Benelux installé à Bruxelles constitue le centre administratif de l'Union Benelux. Il assure le secrétariat du Comité de ministres, du Conseil de l'Union et de divers Commissions et Groupes de travail. Comme le Secrétariat général opère dans une stricte neutralité, il est parfaitement à même de jeter les ponts entre différents partenaires de concertation. En plus du soutien logistique, le Secrétariat général fournit les connaissances et l'expérience nécessaires, ne fût-ce que pour intégrer les cultures politiques et institutionnelles souvent très différentes de part et d'autre de la frontière. Ce soutien permanent a l'avantage de tirer profit de l'expérience acquise et d'établir des liens entre différentes initiatives. Le Secrétariat général possède avec de nombreuses autorités et institutions un réseau étendu de points de contact au service des partenaires de coopération. Dans la pratique, l'ignorance des cultures politiques et administratives de l'autre côté de la frontière est en effet le principal obstacle à la coopération. En recourant aux services du Secrétariat général du Benelux, on trouve rapidement et efficacement sa voie de l'autre côté de la frontière.

[5] Les directives européennes ErP 2009/125/EG (*Energy-related-Products-Directive*), également nommées *Ecodesign*, définissent les exigences minimales des produits ayant une demande forte en énergie. Le but de

législation évolue de plus en plus vers une directive qui va prendre en compte l'économie circulaire et l'utilisation des ressources, où ces critères de réparabilité, issus du Benelux, seront pris en compte par l'Union européenne. Cette importante question de réparation amène à d'autres conclusions pour les fournisseurs et on en revient à un exposé assez long sur l'économie de la fonctionnalité[6]. Il est primordial que le producteur se rende compte du rôle qu'il a à jouer dans la fourniture d'un service. Dans une économie linéaire, il est certain que la vente est la fin de vie d'un produit. Dans une économie plus circulaire, dans une économie de fonctionnalité, l'utilisation ou le service rendu aux consommateurs est très important. Ces critères de réparabilité sont indispensables pour que l'entreprise offre le meilleur produit à son consommateur avec des indicateurs et des senseurs. Ceux-ci peuvent être numériques pour savoir exactement quand le produit est en pleine capacité : quelle est la quantité de poudre à lessiver qu'on doit mettre dans une machine ou combien de temps pourra durer un cycle ? On arrive dans un encadrement politique assez complexe, parce que toutes les solutions sont différentes et que cela montre que le débat est ouvert.

Les enjeux sont nombreux, mais il faut les envisager de manière optimiste. Les solutions qui nous sont proposées pour le moment sont des solutions qui apportent une plus-value aussi bien sociale, qu'environnementale, qu'économique.

---

la directive ErP est de réduire la demande en énergie et l'émission de CO_2, ainsi que d'augmenter la part totale d'énergies renouvelables sur le marché européen. Ces directives s'appliquent à tous les produits mis en circulation sur le sol de l'Espace économique européen (Eee). Les exports hors Union européenne ne sont pas concernés par les directives ErP.

[6] L'*économie de (la) fonctionnalité* est l'offre ou la vente (à des entreprises, individus ou territoires), de l'usage d'un bien ou d'un service... et non du bien lui-même. Le fabricant a donc tout intérêt à faire durer le produit, ce qui devrait favoriser un moindre gaspillage des ressources naturelles, dans une perspective d'économie circulaire ainsi qu'« un accroissement du bien-être des personnes et un développement économique ».

C'est une innovation stratégique de rupture, qui vise à substituer à la vente d'un bien, d'un service ou d'une solution associée « biens + services », la mise à disposition de solutions intégrées de biens et de services répondant à des attentes essentielles dans la société contemporaine, dans une perspective de développement durable : habiter, cultiver sa santé/son bien-être, s'alimenter, s'informer et connaître, améliorer la mobilité des biens et des personnes, etc.

Ces solutions cherchent à réduire des externalités négatives environnementales et sociales et/ou à conforter des externalités positives. Elles visent par ailleurs à engager une décroissance des facteurs matériels engagés dans la production et la consommation de la solution, tout en compensant cette baisse par une croissance des facteurs immatériels, aussi bien en matière de valeur d'usage que de valorisation financière de l'offre.

Pour engager cette dynamique d'intégration, l'offre de solutions regroupe, généralement, des acteurs issus de filières et de secteurs d'activité différents et appelle à de nouvelles formes de coopération entre ces acteurs.

Souvent associée à un simple passage à la location d'un bien, l'économie de la fonctionnalité dépasse ce modèle. Ainsi, c'est la recherche normative de gains environnementaux et sociaux qui distingue l'économie de la fonctionnalité de la servicisation (économie des services) classique. Dans cette optique, le passage d'un modèle de vente de produits à un modèle de location est une forme de servicisation pouvant ne pas répondre aux caractéristiques de l'économie de la fonctionnalité (c'est d'ailleurs le plus souvent le cas).

Juste avant de recevoir son Prix Nobel, le docteur Denis Mukwege[7] a rappelé que lorsqu'il répare toutes ces femmes, c'est parce que ces femmes sont des victimes de guerre. Et elles sont victimes de guerre, précisément, pour que nous ayons tous ces métaux rares qui nous permettent de changer de téléphone tous les six mois.

Avant tout autre chose, nous sommes des acteurs et nous pouvons aussi décider de ne pas être complices de tout cela. Le critère de l'obsolescence psychologique ne devrait pas peser lourd face à ce genre de catastrophe.

[7] Denis Mukwege (1955) est un gynécologue et militant des droits humains Kino-Congolais. Surnommé « l'homme qui répare les femmes », il a reçu de nombreuses distinctions pour son engagement contre les mutilations génitales pratiquées sur les femmes en République démocratique du Congo, dont le prix Sakharov en 2014 et le Prix Nobel de la Paix en 2018.

Nos Toiles@penser 2018

disponibles sur demande et sur notre site http://www.lapenseeetleshommes.be

Ambitions de la laïcité

Pourquoi l'athéisme et pas l'agnosticisme, Patrice Dartevelle

Et si nous nous entendions sur l'intolérable

Et si nous nous entendions sur l'intolérable..., Agora Pensée libre
La solitude face à l'intolérable, Agora Pensée libre

La pénalisation de la négation en Belgique

Introduction, Libres propos de Karen Tadevosyan
De l'empire ottoman à aujourd'hui. Un siècle de négationnisme, Libres propos de Bernard Coulie
Le rôle du Parlement dans la lutte contre le négationnisme du génocide, Libres propos d'Olivier Maingain
La problématique de l'extension de la loi de 1995, Libres propos de Michel Mahmourian
La pénalisation du négationnisme et la Convention européenne des droits de l'Homme, Libres propos de Frédéric Krenc
Vide juridique et négationnisme du génocide. Le cas français, Libres propos d'Alexandre Couyoumdjian
Questions-Réponses, Collectif
État actuel du négationnisme du génocide des Tutsis, Libres propos de Déo Mazina
Pénaliser la négation de la Shoah et pas celle des génocides des Arméniens et des Tutsis, une position indigne, Libres propos de Nicolas Zomersztajn

Réflexion à propos de l'islam

Pour les islams des cultures... contre quelques dévoiements : al-Qaradawi, le Qatar et d'autres, Olivier Abdessalam Ralet
Terreur, terrorisme, territoire, Thibault Boixière
Islam, islamisme... et féminisme musulman ?, Chemsi Cheref-Khan

Solidarité, société décente, une réponse humaniste
Léon Bourgeois ou la naissance du solidarisme, Laurent Kupferman

Comprendre aujourd'hui au travers des miroirs culturels
L'homme amélioré. Vous avez dit humain ?, Charles Susanne
Romain Rolland : écrivain, humaniste et pionnier d'une réflexion sur la justice internationale, Fanny Leveau

Cannabis, réglementons !
Introduction, Jean De Brueker
Vers un changement de paradigme en matière d'addiction ?, Martin De Duve
Relation au produit et parallèle avec l'alcool, Raymond Gueibe
Échec de la prohibition et problèmes actuels en Belgique, Christophe Marchand
Le point de vue d'Écolo, Luca Cimino
Le point de vue du PTB, Charlie Le Paige
Le point de vue de DéFI, Jean-Noël Gillard
Conclusions, Philippe Luckx

Enseignement
Le système éducatif secondaire belge est-il à la hauteur ?
Le Pacte d'excellence, une nouvelle ère pour l'enseignement ?, Libres propos de Laurent De Briey
Le Pacte d'excellence : des pour, des contre, Libres propos de Laurent Henquet
Une Odyssée pour l'avenir, Libres propos de Catherine Sztencel
Questions-Réponses, Collectif

Retrouvez la liste complète de nos *Toiles@penser* sur notre site internet à l'adresse www.lapenseeetleshommes.be, sous l'onglet Toiles.

Vous pouvez également obtenir la liste de nos *Toiles@penser* ou une de nos *Toiles@penser* en version papier sur simple demande au 02 640 15 20 ou par mail à secretariat@lapenseeetleshommes.be.

Vous souhaitez être tenu(e) au courant de nos publications et de nos programmes d'émissions télévisées et radiophoniques ?

Rien de plus simple,
consultez notre site internet
http://www.lapenséeeetleshommes.be

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons mensuellement nos programmes détaillés

La Pensée et les Hommes Asbl

Avenue Victoria 5 – 1000 Bruxelles
Tél. 02 640 15 20 – 02 650 35 90
secretariat@lapenseeetleshommes.Be
christiane.loir@ulb.ac.be

Visitez notre site
www.lapenseeetleshommes.be

Association reconnue d'éducation permanente
par la Communauté française